

L'écho de la Semène

N° 11 juillet 2025



Comme convenu voilà le numéro 11 de notre petit canard réservé aux adhérents de l'AAPPMA de St Didier et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an et par mail aux adhérents disposant de ce moyen de communication, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce onzième numéro sera adressé aux adhérents 2024 (titulaires d'une carte de pêche 2024 de l'AAPPMA de St Didier) exclusivement pour les pêcheurs disposant d'une adresse mail.

Le N°10 se terminait sur les activités réalisées au deuxième semestre 2024, ce N° retracera les principaux événements qui se sont déroulés sur la première partie de 2025.

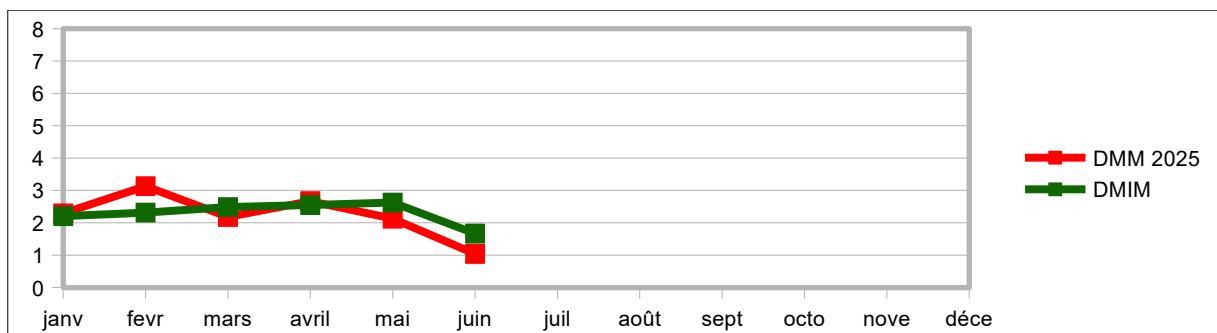
Le débit de la Semène est normal au 1^{er} semestre 2025,

En 2025, les précipitations relevées à la station « infoclimat » de Saint Didier sur les six premiers mois sont légèrement supérieures à la moyenne. Pourvu que les mois d'été ne soient pas trop secs.

Les débits de la Semène, mesurés à la station du Crouzet, retrouvent aussi la normalité avec janvier, février et avril au dessus et les autres mois en dessous de la moyenne depuis 1963.

Les conditions de pêche depuis l'ouverture ont été bonnes, tous à vos carnets de captures toujours disponibles sur le site de votre AAPPMA.

Débits mensuels de la Semène du 1^{er} semestre 2025 en m³ par seconde :



La Fête de la pêche pour les enfants le 24 mai,

En 2024, 91 enfants avaient participé à cette manifestation. Les bénévoles n'imaginaient pas que le record puisse être battu. Et bien si, 116 garçons et filles sont venus taquiner les truites au plan d'eau. Comme l'an passé les 81 enfants ne disposant pas d'une carte de pêche ont bénéficié d'une carte découverte moins de 12 ans offerte par la Fédération de pêche de Haute-Loire et l'AAPPMA de St Didier.

Les bénévoles ont préparé les cannes et lignes, fourni les appâts servis les rafraîchissements à la buvette, conseillé tous ces futurs pêcheurs !

En fin d'après-midi tous les enfants ont apprécié un goûter offert par l'AAPPMA de Saint Didier.

Une fois la fête terminée, l'adjoint aux associations et le conseiller délégué aux événementiels de St Didier ont félicité les bénévoles de l'AAPPMA pour la réussite de cette manifestation.

Ce succès encourage les militants qui assurent le développement de la pêche de loisir, entretiennent les rives de la Semène, Gampille et Echapre et de leurs affluents, et défendent les milieux aquatiques.

Gageons un nouveau record en 2026.



Après les crues de 2024 les pêcheurs nettoient le Lignon.

Les AAPPMA de la Haute-Loire sont regroupées sur trois secteurs, notre AAPPMA fait partie du secteur de l'Yssingelais animé par Serge Saumet de Monistrol. Une réunion a eu lieu le 28 février à Pont-Salomon, il a été décidé de participer à une opération de nettoyage des berges du Lignon à Tence particulièrement impactées par la crue d'octobre 2024.

C'est le 26 avril que des membres de plusieurs AAPPMA du secteur se sont activés pour effacer les traces de la crue dévastatrice. Notre AAPPMA était présente. Cette entraide entre bénévoles a permis de mieux se connaître et d'envisager de nouvelles entraides.



L'OFB est utile pour les associations de la Pêche de loisirs.

Certains lobbies demandent la suppression de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) mais mesurent-ils les conséquences pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Un peu d'histoire : Les structures associatives de la pêche en France datent d'une loi de 1941. En 1948 à l'initiative des pêcheurs est créée le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) avec deux missions la lutte contre le braconnage et le soutien des populations piscicoles. En 1957 le CSP devient un établissement public codifié par le code rural puis ensuite par le code de l'environnement, ses missions deviennent plus scientifiques avec notamment les pêches d'inventaire pour connaître précisément les populations, décider des alevinages et gérer des piscicultures.

En 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques est adoptée, nous avons soutenu cette loi et largement participé à son contenu. Le CSP devient l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) avec les mêmes missions.

En 2016, la loi sur la reconquête de la biodiversité crée l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) elle regroupe essentiellement l'ONEMA et l'établissement public des Parcs Nationaux, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) refuse de rejoindre l'AFB sous la pression des chasseurs.

A partir du 1^{er} janvier 2020 l'OFB (Office Français de la Biodiversité) regroupe l'AFB et l'ONCFS.

Si l'OFB disparaît : Qui exercera la police de la pêche ? Qui autorisera ou pas les travaux sur les cours d'eau ? Qui interviendra pour une pollution sur une rivière ou plan d'eau ?

De nouveaux panneaux sur la Semène.

De nouveaux panneaux ont été commandés à la Fédération départementale. Il s'agit d'un panneau pour le plan d'eau qui sera posé par les services techniques de la Mairie de St Didier et de panneaux pour le parcours sans tuer, pour informer de notre gestion patrimoniale et de rappeler aux pêcheurs de respecter les clôtures et propriétés des riverains. Une équipe a panneaué le parcours sans tuer avant l'ouverture de la truite.



Brèves,

- Un film de pêche a été tourné sur la Semène sous l'égide de la Fédération, il sera bientôt disponible.
- Les travaux de renaturation du Sambalou sont terminés, ce ruisseau ressemble enfin à un ruisseau.
- Les travaux de mise en défends et de restauration des berges sur la Gampille sont terminés.
- L'étude sur le rétablissement de la continuité écologique sous le pont du chemin reliant le Petit et le Grand Roure est en cours.

Pour la deuxième partie de 2025 ce qui est prévu,

- Depuis 1999, nous avons mis en place les carnets de captures afin de suivre la population de truites fario sauvages de la Semène, nous avons besoin de nouveaux pêcheurs volontaires. En vous connectant sur le site de l'AAPPMA vous pouvez télécharger le document pour noter vos captures et ainsi participer aussi aux travaux de votre AAPPMA.

Retrouvez-nous sur le site de l'AAPPMA : <http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com/>

Contact du président de l'AAPPMA de Saint Didier :

04 77 35 74 14 ou au 06 09 02 35 16 laurent-breuil@outlook.fr